

LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE, enjeux de société ?



DEPUIS DES ANNÉES, LA SANTÉ DEMEURE UNE DES TOUTES PREMIÈRES PRÉOCCUPATIONS DE LA POPULATION. ELLE REPRÉSENTE UN DE NOS BIENS LES PLUS PRÉCIEUX ET UN DOMAINE OÙ L'HOMME TENTE EN PERMANENCE DE FAIRE RECULER LES LIMITES DANS « L'INTÉRÊT DES POPULATIONS ». CETTE THÉMATIQUE EST DONC ESSENTIELLE ET IL EST LÉGITIME D'AGIR POUR QUE CETTE QUESTION SOIT AU CŒUR DES PROCHAINES CONSULTATIONS DÉMOCRATIQUES. C'EST POURQUOI LA CGT MET À DISPOSITION LE PRÉSENT ARGUMENTAIRE EN VUE DES PROCHAINES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES.

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR LUTTER CONTRE LA DÉGRADATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SES PERSONNELS.

La protection sociale est au cœur des enjeux de la prise en charge de la santé pour les années à venir. La Sécurité Sociale de 1945 est notre patrimoine.

Ce qui a été possible au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un pays ravagé, aux richesses détruites et à la population souffrante, l'est encore davantage aujourd'hui !

L'argent existe pour réorienter les moyens nécessaires à la refondation d'un système de protection sociale universelle et solidaire :

- 30 milliards d'exonérations des cotisations patronales, pesant de presque autant sur la dette de l'État
- 1 milliard de non déclaration des maladies et accidents liés au travail
- 80 milliards de coûts liés au mal-travail et aux maladies professionnelles
- 172 milliards de niches fiscales et sociales
- 20 milliards de fraudes patronales...

Il faut dire la vérité : ce qui pèse aujourd'hui sur la vie quotidienne de la population, c'est le coût du capital ! En 2011, les dividendes et intérêts des entreprises totalisaient 309 milliards d'euros, alors que les cotisations sociales ne représentaient que 145 milliards d'euros !

Seul le travail des salarié-e-s est producteur de richesses :

- un point de plus sur la masse salariale, c'est 2 milliards de recettes en plus pour la Sécurité sociale;
- 100 000 chômeurs en moins, c'est 2,5 milliards de recettes en plus pour la Sécurité sociale ;
- l'égalité salariale femmes / hommes pour l'équilibre des régimes de retraite et de la sécurité sociale, c'est au minimum 20 milliards d'euros supplémentaires.

Oui, le principe fondamental qui sous-tend la construction de notre système de Sécurité Sociale : « Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », demeure profondément novateur et actuel, face à l'ensemble des prédateurs qui n'ont qu'un objectif : démanteler la Protection sociale, dont la Sécurité Sociale dans le seul but d'augmenter les profits.

Ce qui se joue en France, depuis de nombreuses années, représente une véritable course contre la montre pour installer un système assurantiel individualisé dans tous les domaines où intervient la Sécurité Sociale ! C'est une organisation méthodique de la baisse des recettes de toutes les caisses, avec ses corollaires : la remise en cause du niveau des prestations et l'augmentation des «restes à charge».

La crise systémique actuelle et les déséquilibres financiers des comptes de la Sécurité Sociale, la menace de la « règle d'or » imposée par l'Europe en matière budgétaire servent d'arguments à la baisse de la prise en charge, au nom de la « compétitivité » et du « coût du travail ». Cela crée de plus en plus de *dumping* social.

Oui, la Sécurité sociale solidaire demeure le moyen le plus juste et le plus efficace pour un système de santé à même de garantir l'égalité de toutes et de tous face à la maladie.

Oui, ce système reste apte à maintenir la solidarité sociale et intergénérationnelle entre les biens-portants et les malades.

La Sécurité Sociale portée par la CGT doit être celle du 21^{ème} siècle, reposant sur les valeurs issues du Conseil National de la Résistance de 1945, que montre bien le film de Gilles Perret « La Sociale » sorti en 2016.

→ La crise du système capitaliste et la recherche effrénée de profits immédiats heurtent le domaine de la santé et de l'action sociale.

Pour les capitalistes et les libéraux, ces secteurs ne doivent pas échapper à la logique du gain et de la finance.

Ainsi la santé et l'assurance-maladie sont considérées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comme l'un des marchés les plus rentables, entraînant comme conséquences la privatisation de la santé et la financiarisation de l'assurance maladie. Une large part est offerte aux structures privées lucratives, à l'activité libérale et ses « dépassements d'honoraires », accessibles aux personnes qui ont les moyens de s'offrir une assurance ou une hospitalisation privée. De plus, selon le niveau d'assurance complémentaire ou sur-complémentaire, les soins vont s'avérer différents, avec un service minimum public pour les pauvres et les plus faibles, réformé sans cesse pour élargir encore davantage la place au privé. Cela aboutit à l'éclatement du système de la santé, avec et à une santé à plusieurs vitesses. Nous sommes bien loin de la Sécurité Sociale « Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »...

**EN OPPOSITION AVEC CES CHOIX DE SOCIÉTÉ,
LA FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION
SOCIALE PORTE DES PROPOSITIONS
POUR SORTIR DE CETTE IMPASSE.**

La CGT revendique une Sécurité Sociale unique et universelle, dirigée par un conseil d'administration élu par les ayants-droits.

Il nous faut porter cette revendication essentielle car les détracteurs de notre système solidaire sont en ordre de marche pour aboutir définitivement à la privatisation et la marchandisation de la santé en transférant les coûts sur les patient.e.s et les usagers.

Plusieurs conditions doivent être réunies :

1. Ne pas laisser la place au privé et au libéral

C'est le cas avec la diminution de l'espace public qui a été remis en cause par les réformes et les politiques gouvernementales depuis des années, particulièrement avec la logique de la « Révision générale des politiques publiques » (RGPP) chère aux partis politiques de droite, mais aussi avec les lois « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST, dite Bachelot) et « Modernisation de la santé » (dite Touraine). Du coup, un bel avenir est réservé par les capitalistes au secteur lucratif et aux groupes financiers de santé.

→ **Les moyens existent :**

- ▶ pour un accès aux soins de proximité, partout et à tout instant ;
- ▶ pour supprimer tout type de franchise, forfait ou autres dépassements d'honoraires comme les déremboursements de médicaments ;
- ▶ pour développer les services publics de santé, tant hospitaliers qu'ambulatoires, ou médico-sociaux dotés de moyens suffisants pour répondre aux besoins de toute la population sur tout le territoire ;
- ▶ pour une véritable médecine scolaire, du travail, et de la PMI, comme un secteur psychiatrique public coordonnant et assurant la continuité des soins.

Le système de santé revendiqué par la CGT passe par l'augmentation du nombre de professionnel.le.s de santé formé.e.s, un recrutement à la hauteur des besoins et l'exigence d'une répartition équilibrée sur tout le territoire avec aussi la mise en place d'un Pôle public du médicament.

→ **LA CGT REFUSE :**

- ▶ les lois « Juppé », « Bachelot » et « Touraine », avec leurs corollaires de suppressions d'emplois et de baisse d'activités, la fermeture de services, les regroupements autoritaires dans tous les secteurs de la santé, du médico-social et du social, comme le démantèlement de la psychiatrie publique et toute instrumentalisation sécuritaire de celle-ci.
- ▶ l'application de critères de rentabilité financière à l'hôpital et dans nos secteurs et la privatisation des activités et des établissements.

▶ Une future loi pour encore plus d'économie dans la santé, dont nous voyons fleurir les contours sous des formes diverses et que préconisent certain.e.s candidat.e.s à l'élection présidentielle.

→ **Oui, les moyens du financement solidaire que la CGT réclame existent, basés toujours sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » :**

- ▶ en modulant les cotisations sociales pour valoriser l'emploi,
- ▶ en soumettant les revenus financiers aux cotisations,
- ▶ par le plein emploi et l'égalité professionnelle femmes/hommes
- ▶ en luttant contre la fraude sociale des patrons de certains de nos secteurs,
- ▶ en élargissant la Sécurité Sociale à une sécurité d'emploi et de formation tout au long de la vie, avec une retraite à taux plein dès 60 ans...

→ **Notre ambition : le nécessaire et le possible pour une autre efficacité :**

- ▶ Des dépenses remboursées à 100% par la Sécurité Sociale
- ▶ La retraite pleine et entière à 60 ans
- ▶ L'accès à l'hôpital public partout et pour tous sur tout le territoire
- ▶ L'accès à un service public de santé de proximité
- ▶ Une politique familiale assise sur la cotisation, active et préservant le droit au travail des femmes
- ▶ Une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie
- ▶ L'indexation des pensions de retraites
- ▶ Un pôle public du médicament
- ▶ Une gestion démocratique de la sécurité sociale
- ▶ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes

Préservez l'UNICITE de la Sécurité Sociale, à travers notamment le financement !

La COTISATION, qui structure les principes mêmes du système est bien au cœur de la bataille pour l'appropriation et la répartition des richesses produites.

2. Pour ne pas aboutir à la privatisation et à la marchandisation de la santé

La préparation idéologique des citoyens permet de faire croire que cette privatisation serait inévitable (campagnes contre les services publics, contre la Sécurité sociale, la protection sociale solidaire et collective). Les recours aux solutions individuelles, aux assurances privées, notamment, font l'objet d'une promotion idéologique incroyable.

Les réformes se succèdent, des plans d'économies de plusieurs milliards restent en cours, des inégalités progressent, l'accès aux soins devient difficile, voire inaccessible, les prestations familiales sont conditionnées

aux revenus, l'accompagnement des personnes âgées est peu pris en charge, le service public régresse, le travail dans la santé, le social, la Sécurité sociale se dégrade...

Pourtant, les services publics sont connus pour leur efficacité et sont les seuls (par le statut de la Fonction publique) à permettre une équité de prise en charge quel que soit l'utilisateur. Remettre le service public au cœur de la prise en charge est indispensable pour permettre un égal accès aux soins. La Sécurité Sociale a fait ses preuves et avec 5% de frais de fonctionnement là où les assurances privées et les mutuelles tournent aux alentours de 25%, il n'est pas difficile de voir où va chaque euro cotisé. De plus, le système assurantiel qui nous est présenté comme le plus « efficace », comme pour la voiture, bonus/malus, aboutit à ce que ce soit le malade qui paie pour ses soins. Basée sur la solidarité et l'égalité, ancrée sur ses missions des services publics, la Sécurité Sociale est devenue une référence universelle qui inspire bien des politiques dans le monde pour faire progresser les droits, lutter contre la misère et les inégalités d'accès, notamment aux soins.

3. Pour les plus démunis :

Au peu de protection solidaire qui reste, AME et CMU par exemple, s'ajoute un contrôle particulièrement infantilisant et culpabilisateur pour les bénéficiaires.

La CGT revendique un système de santé et d'action sociale universel qui permette à chacun.e d'être pris.e en charge.

Le 100% Sécu que notre organisation exige doit permettre à tous les usagers de bénéficier de la même prise en charge sans conditions de situation ni de revenus (« chacun cotise en fonction de ses moyens et en bénéficie en fonction de ses besoins » doit demeurer le crédo fondateur de la Sécurité Sociale). Le coût des maladies non traitées précocement ou tardivement faute de moyens et de recherche est largement plus important que les faibles coûts de la CMU ou de l'AME.

Les plus grands fraudeurs à la Sécurité Sociale sont les employeurs (rarement sanctionnés) qui « oublient » de verser les cotisations et les professionnels libéraux.

Seul le plein emploi permettra de remettre à flot les comptes de la Sécu qui ne souffre pas de trop de dépenses mais d'insuffisance de recettes.

4. La remise en cause de l'efficacité et de la qualité de l'hôpital public et de la solidarité

Quand les usagers vivent ou subissent une expérience négative du service public, quand les prestations de la solidarité ne correspondent pas à leurs attentes, ils deviennent disponibles pour se laisser abuser par les mirages du secteur privé lucratif.

Pourtant, le service public hospitalier demeure le seul garant de l'égalité d'accès aux soins pour toute la population.

Il y a urgence à articuler les différents niveaux de réponses aux besoins sanitaires et sociaux de la population plutôt que de les mettre en concurrence. La participation des secteurs public et privé à la prise

en charge ne peut se réaliser que par une équité de financements (par exemple : récupération de la TVA pour les hôpitaux, comme c'est déjà le cas dans le privé) et de missions. Les établissements privés doivent avoir les mêmes obligations d'accueil des usagers que les établissements publics. Il faut coordonner et garantir la permanence des soins impliquant les professionnels libéraux de proximité.

5. L'impasse faite sur les nécessaires compétences des professionnels en matière de prise en charge

La reconnaissance des qualifications et l'évolution des pratiques doivent être au centre de l'action des pouvoirs publics. Des professionnels formés et efficaces garantissent une prise en charge de qualité et limitent les risques. Pour cela, il faut des effectifs suffisants pour que les professionnels puissent être formés tout au long de leur carrière (le sous-effectif chronique induit l'impossibilité de se former). Il faut également que la reconnaissance salariale soit à la hauteur des niveaux de compétences.

La remise en cause des niveaux de qualification des professionnels par des glissements de tâches, des pratiques partielles ou des réingénieries des métiers (refonte des contenus des formations diplômantes) tirent les diplômés vers le bas, s'opposent à une prise en charge optimale des besoins de la population et les bradent en échange de la perte de reconnaissance de droits (pénibilité) et l'utilisation de « pratiques avancées » pour pallier au manque de médecins.

La population a le droit à une juste et réelle offre de soins qui réponde à ses besoins par des professionnels formés et reconnus par et pour leurs qualifications.

Seule la mobilisation des professionnels, des citoyens ne peut imposer une autre orientation de l'argent disponible pour les besoins humains, notamment par une réforme efficace de l'assiette des cotisations patronales.

→ La CGT revendique la création de 200 000 emplois dans les secteurs sanitaire et social pour permettre à ces secteurs de remplir pleinement leurs missions.

La définition de la santé par l'OMS (c'est-à-dire pas uniquement l'absence de maladie mais aussi l'état de bien-être), est pour notre organisation un objectif à atteindre. Il faut l'affirmer et s'en donner les moyens rapidement pour toute la population.

Il s'agit de préciser les grands axes structurants d'un projet alternatif CGT, avec les points indispensables pour asseoir nos revendications en termes de :

→ Égalité : concerne tous les aspects (géographique, économique, spécialités, etc.)

→ Gratuité : Il faut en finir avec les « restes à charge ». Il faut avoir le courage d'ouvrir ou de réouvrir la perspective de la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale ;

→ Proximité : c'est une dimension importante de la réponse aux besoins de santé et une des principales raisons de discrimination. Il faut arrêter toutes

les restructurations en cours et les fermetures programmées et engager un processus de réouverture des structures de proximité.

➤ **Universalité** : le système de santé doit être réellement égal pour la population quels que soient l'âge, le niveau des revenus, etc.

➤ **Solidarité** : Le service public doit garantir la proximité, la sécurité et l'égalité d'accès aux soins s'il est modernisé, et financé par des organismes sociaux solidaires.

➤ **Démocratie** : Elle est indispensable à notre système de santé. Il faut inventer de nouvelles instances de financement et généraliser les processus d'élection pour les représentants des assurés dans les instances de direction des organismes de financement (ex : sécurité sociale).

➤ **Sécurité** : l'évolution des sciences et des techniques doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité des soins élevé pour les usagers.

DANS LE DOMAINE DU SOCIAL LA SITUATION EST ÉGALEMENT TRÈS DIFFICILE, MAIS DES SOLUTIONS EXISTENT.

L'objet du travail social est l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, portés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations-Unies de 1948 puis la Convention européenne des droits de l'homme de 1953 et le préambule de la constitution (1946/58).

Le travail social est porté par une longue histoire, partagée par un « Nous » communautaire où l'État social s'est construit au fil des derniers siècles, afin de rendre plus effectifs les principes d'égalité, de solidarité, de laïcité et de justice sociale plus prégnants. Cependant, cet accès aux droits est loin d'être effectif, du fait des mutations sociales actuelles liées à la mondialisation et à l'internationalisation économique, financière et culturelle, sources de nouvelles inégalités, de précarisation et de recul des solidarités socialisées du type Sécurité Sociale.

Différentes structures publiques ou privées non lucratives (issues de l'engagement de la société civile et en lien avec l'héritage de notre histoire) œuvrent dans le secteur de l'aide sociale et de l'action sociale dans le cadre de missions de service public obligatoires dans le souci de l'intérêt général et du bien-être des populations.

➤ **LA CGT REVENDIQUE :**

➤ un financement suffisant permettant de répondre réellement aux besoins d'accompagnement des populations, et ce, à chaque âge de la vie.

➤ la reconnaissance des qualifications des professionnel.le.s du travail social (au niveau licence pour les diplômés de niveau 3 par exemple),

➤ l'application de l'article L.116-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles afin de renforcer le « vivre ensemble » et « la cohésion sociale ».

En effet, l'action sociale et médico-sociale définie dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF article L.116-1) souligne l'engagement des pouvoirs publics quant à l'autonomie et la protection des personnes, la prévention des exclusions, le maintien de la cohésion sociale et mentionne les publics visés et les moyens de sa mise en œuvre (dispositifs législatifs ou réglementaires, institutions de protection sociale, actions et aides matérielles ou financières). Le travail social doit y contribuer dans la proximité, par la levée des freins sociaux, économiques, éducatifs et culturels aux plans locaux, nationaux et européens.

➤ un statut et une convention collective unique et étendue.

Par essence même, le travail social ne peut s'inscrire dans une économie de marché et enrichir des intérêts privés. Il participe à porter la parole de celles et ceux qui en sont dépourvu.e.s ou à mettre en place les conditions favorisant cette expression. A ce titre, il est vecteur de transformation sociale.

➤ **Le secteur médico-social doit être au cœur de toutes les attentions**

Les manques de financements chroniques et l'abandon de ce secteur à des opérateurs privés voraces laisse peu de place à la prise en charge d'une population fragile.

La CGT revendique des financements pérennes et un taux d'encadrement des résidents et patients à la hauteur des besoins des familles et des personnes dépendantes dans des structures publiques par des personnels dont le niveau de qualification correspond aux nécessités de l'activité.

La dépendance est un enjeu de société qui ne peut être bradé.

➤ **Ce qui est en jeu, c'est la santé et le bien-être des citoyen.ne.s vivant aujourd'hui et ceux des générations futures.**

